

# ***Nouvelle loi scolaire : quelle position pour le SSP ?***

## ***Éléments de comparaison***

***Synthèse des différences entre la situation actuelle, l'initiative « Ecole 2010 » et le projet de Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) adoptée par le Grand Conseil le 7 juin 2011 en regard des positions du SSP-Enseignement (AG 2009, 2010 et réponses aux consultations)***

Figurent dans ce document :

- Les principaux éléments modifiés par la LEO « Grand Conseil » ou Ecole 2010
- Les principales revendications du SSP qui ne figurent pas dans la LEO

Ne figurent pas :

- Les modifications prévues dans de précédentes versions du projet de loi mais finalement supprimées par le DFJC ou le Grand Conseil.

\* Lorsque les intentions d'application de la loi sont connues, elles figurent explicitement.

***Adopté par le comité du SSP-Enseignement le 13 juin 2011***

### ***Éléments financiers (estimation du rapport de majorité).***

|   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| ▪ CIN obligatoire :   | + 4 millions                      |
| ▪ Nouveau statut des enseignants au CIN (classe 9 DECFO et 28 périodes) :           | + 6.25 millions                   |
| ▪ Augmentation de l'horaire aux CYP et suppression des appuis « institutionnels » : | /                                 |
| ▪ Maîtrise de classe CIN et CYP :   | + 7.5 millions                    |
| ▪ Primarisation du CYT (à long terme):  | - 11.8 millions                   |
| ▪ Enseignement consolidés au secondaire :   | + 8.4 millions                    |
| <b>Bilan</b>  | <b>+ 14.35 millions (sur 750)</b> |

| <b>Rubrique</b>                        | <b>Situation actuelle</b>   | <b>École 2010</b>   | <b>LEO</b>  | <b>SSP-Enseignement</b>  | <b>LEO = bonne direction ?</b>                                |
|--|---|---|---|--|---|
| <b>Comptabilité avec Harnos</b>        | -   | « L'initiative pose plus de problèmes qu'elle n'en résout. S'il est accepté, (elle) devra faire l'objet d'une réactualisation par rapport aux Accords HarmoS. » (rap. Maj). | Harnos compatible   | Le SSP a soutenu activement de nombreux points contenus dans Harnos  | Bonne direction   |
| <b>Egalité entre filles et garçons</b> |   |   | Art. 9. L'école veille à l'égalité entre filles et garçons, notamment en matière d'orientation scolaire et professionnelle. |  | Bonne direction   |
| <b>CIN</b>                             | Facultatif, pas de programme  | Pas clair   | Obligatoire avec objectifs conformes au PER   | La scolarisation précoce favorise l'intégration et réduit le poids des inégalités sociales.                | Une grande amélioration                                       |
| <b>CYT</b>                             | Secondaire  | Secondaire  | Primaire (CF Harnos)  | Primaire   | Plus adapté aux élèves, mais grosses incertitudes statutaires |
| <b>CYT</b>                             | Dotation secondaire (cours facs, files, etc...)   | Pas de changement   | Dotation primaire   | Généralisation de cours facs et dotation d'encadrement   | Non, baisse des prestations                                   |
| <b>Orientation</b>                     | Procédure avec critères et prise en compte de l'avis des parents. TF: dans une classe, à résultats identiques, même orientation | Notes   | Notes et ECR + prise en compte des situations particulières.  | Critères chiffrés prépondérants + prise en compte des situations particulières.                            | Oui, plus objectif et plus lisible                            |
| <b>Organisation des filières</b>       | VSO<br>VSG<br>VSB   | Id. avec des classes régionales d'encadrement pour les élèves au comportement perturbateur<br>Regroupement des élèves au même profil dans un bâtiment (art. 48)             | VG avec deux niveaux et enseignement consolidé<br>VP  | SSP en faveur de tronc communs.<br>Soutien à une diminution du nombre de filières et un système à niveaux. | Un petit pas dans la bonne direction                          |

| <b>Rubrique</b>                            | <b>Situation actuelle</b>  | <b>École 2010</b>  | <b>LEO</b>   | <b>SSP-Enseignement</b>  | <b>LEO = bonne direction ?</b>                       |
|--|--|--|--|--|--|
| <b>Début de la sélection formelle</b>      | Formellement : orientation en fin de 6 <sup>e</sup> année (sélection quasi définitive) | Formellement pas de changement (légèrement plus perméable) | Formellement pas de changement (voir aussi perméabilité)   | SSP favorable à toutes mesures qui retardent la sélection  | <i>Statu quo</i>                                     |
| <b>Perméabilité des filières</b>           | En 9H et 11H avec redoublement   | Chaque année avec ou sans redoublement                     | Chaque année sans redoublement + Possibilité, sous condition, pour un élève de VG de suivre un enseignement de VP<br><i>Art. 82 al. 2 « Au degré secondaire I, les élèves sont répartis selon des voies et niveaux perméables. »</i> | Perméabilité maximale pour atténuer, voire compenser, l'effet de la sélection  | <i>Un très grand progrès</i>                         |
| <b>Raccordement</b>                        | Sous condition de résultat vers le certificat de la voie directement supérieure        | Pas de changement  | Pour tous les élèves vers gymnase, école de CG ou de maturité professionnelle  | Élargissement à tous les élèves  | <i>Amélioration</i>                                  |
| <b>Échec au certificat</b>                 | Redoublement possible si accord de la conférence des maîtres                           | Pas de changement  | Classes de rattrapage (sur le modèle du raccordement)  | Classes de rattrapage (sur le modèle du raccordement)  | <i>Amélioration</i>                                  |
| <b>Effectifs des classes au secondaire</b> | VSO : effectif plus faible   | VSO : effectif plus faible                                 | VG sera le résultat du regroupement des VSO et VSG. Malgré quelques économies d'échelle, les effectifs seront plus élevés que dans les classes de VSO actuelles.   | Maximum 18 élèves par classe, en tout cas dans la VG pour permettre la différenciation découlant de la plus grande hétérogénéité | <i>Dégradation de l'enca-drement des actuels VSO</i> |
| <b>Langues</b>                             | VSG + VSB : allemand et anglais<br>VSO : allemand ou anglais facultatif                | Pas de changement  | Tous : allemand et anglais   | Langues pour tous les élèves   | <i>Amélioration</i>                                  |
| <b>Options spécifiques</b>                 | VSB  | VSB  | VP<br>Accessibles aux élèves de VG si pas au bénéfice d'un enseignement consolidé  | Accessibles à tous les élèves (conditions à définir)   | <i>Amélioration</i>                                  |
| <b>Options</b>                             | Seulement VSO  | Seulement VSO  | Tous   | Tous   | <i>Amélioration</i>                                  |

| <b>Rubrique</b>  | <b>Situation actuelle</b>   | <b>École 2010</b> | <b>LEO</b>   | <b>SSP-Enseignement</b>  | <b>LEO = bonne direction ?</b>  |
|--|---|-------------------|--|--|---|
| <b>Catalogue des options</b>   | « orientées métiers » (selon établissement), consolidation, élargissement ou langue |                   | Options scolaires dirigées plus spécifiquement vers des applications concrètes afin de préparer au monde du travail et à organiser après consultations des organisations patronales (rapp. Maj). Département a évoqué aussi le français  | « orientées métiers », artistique, ... selon l'établissement   | <i>Catalogue et objectifs peu clairs</i>  |
| <b>Elèves en difficulté au secondaire (hors pédagogie spécialisée)</b> | VSO ou pédagogie spécialisée  | Pas de changement | VG avec enseignement consolidé : « art. 85 al.3 Les élèves qui suivent les objectifs de base dans les trois disciplines bénéficient d'un enseignement consolidé visant à privilégier leur insertion professionnelle. Cet enseignement peut déroger à la grille horaire dans les limites définies par le règlement. Le conseil de direction peut décider le regroupement de ces élèves dans des entités constituées à cet effet, un enseignement complémentaire spécifique, des appuis individualisés ou une combinaison de ces mesures.» | Pour chaque élève, la solution <u>adaptée</u> la plus intégrative. Eviter les classes « ghetto » qui perpétue, en partie, la logique VSO | <i>A certains endroits, perpétuation de la logique de « ghettoisation » des élèves en grande difficulté</i> |
| <b>Pédagogie spécialisée</b>   | Traitée dans la LES RPT à appliquer   | Pas de changement | Principalement traitée dans la LPS   | Voir consultation LPS et les nombreuses critiques du SSP sur la mise en œuvre et le financement. Ok sur les objectifs.                   | <i>Incertitudes</i>   |
| <b>Intégration dans les classes</b>                                    | Lacunes législatives  | Pas de changement | Exigence de tenir compte du fonctionnement de la classe lors d'une « intégration »   | Tenir compte du contexte   | <i>Amélioration</i>   |

| <b>Rubrique</b>   | <b>Situation actuelle</b>  | <b>École 2010</b>  | <b>LEO</b>  | <b>SSP-Enseignement</b>   | <b>LEO = bonne direction ?</b> |
|---|--|--|---|---|--------------------------------|
| <b>Classes spéciales (accueil, dév. et ER)</b>                  | Dans la loi, mais pression pour les supprimer (intégration)                                  | Pas de changement  | « Le Département souhaite clairement contester les rumeurs selon lesquelles il y aurait une volonté de démanteler les classes "spéciales" » (Rap. Maj.)   | Pour chaque élève, la solution <u>adaptée</u> la plus intégrative. Éviter les approches dogmatiques.            | <i>Approche pragmatique</i>    |
| <b>Troubles du comportement et/ou problèmes socio-éducatifs</b> | Lacune   | « Classes régionales d'encadrement » pour les élèves dont le comportement perturbe les classes | Projet d'établissement et MATAS régionaux (modules d'activités temporaires alternatifs à la scolarité) proposant une prise en charge mixte (scolaire et éducative) afin d'éviter les sorties de l'école | Développement de solutions locales et pragmatiques avec personnel éducatif + MATAS                              | <i>Rien de nouveau</i>         |
| <b>Cours Langue et culture d'origine</b>                        | Rien   | Pas de changement  | Soutien minimal (application d'Harmos)  | Soutien et financement des communautés et organisation par l'Etat. Aussi dans les cursus.                       | <i>Petite amélioration</i>     |
| <b>Redoublement</b>   | Primaire + CYT : décision particulière<br>Secondaire : automatisme max trois points négatifs | Basé sur la moyenne annuelle   | Décision particulière dont les modalités seront à définir dans le règlement (système de compensation envisagé au secondaire)  | Pas d'automatisme   | <i>Amélioration</i>            |
| <b>Notes</b>  | Dès 7H sans moyennes générales   | Toute la scolarité avec réintroduction des moyennes générales                                  | Dès 5H sans moyennes générales  | Pas un enjeu car les appréciations actuelles fonctionnent déjà comme des notes                                  | <i>Pas déterminant</i>         |
| <b>Durée de la scolarité</b>                                    | Elève doit demander prolongation   | Pas de changement  | Droit d'aller jusqu'au terme  | Sauf situation particulière, tous les élèves vont au terme de leur scolarité                                    | <i>Amélioration</i>            |
| <b>Droits et devoirs des élèves, sanctions</b>                  | Lacunes dans la LS   | Pas de changement  | Exhaustifs et précis  | Précisions bienvenues et « légalisation » des possibilités de confiscation et de suspension de camps et sorties | <i>Amélioration</i>            |

| <b>Rubrique</b>                          | <b>Situation actuelle</b>   | <b>École 2010</b> | <b>LEO</b>   | <b>SSP-Enseignement</b>   | <b>LEO = bonne direction ?</b>                                  |
|--|---|-------------------|--|---|---|
| <b>Devoirs surveillés</b>                | Lacunes dans la LS  | Pas de changement | Communes doivent organiser (qui peuvent demander aux établissements de les organiser)<br>Loi oblige à s'assurer de la qualité  | Canton<br>Qualifications minimales du personnel   | <i>Amélioration minime</i>                                      |
| <b>Effectifs des classes</b>             | Dans le règlement   | Pas de changement | Dans le règlement<br>Doit tenir compte de la présence d'élèves à besoins particuliers  | Dans la loi ou position du département à communiquer  | <i>Statu quo</i>  |
| <b>Etablissement</b>                     | Lacunes dans la loi<br>Autonomie de fait sans cadre                         | Pas de changement | Autonomie de gestion cadrée dans la loi<br>(léger) renforcement de la conférence des maîtres (prendre position ou élaborer les projets pédagogiques et doit être consultée sur l'utilisation des ressources) | Autonomie avec rôle renforcé des conférences des maîtres (notamment en allégeant par la suppression des décisions liées au parcours des élèves) | <i>Amélioration</i>   |
| <b>Enveloppe pédagogique</b>             | Pas de base légale<br>Conseil de direction seul                             | Pas de changement | Conseil de direction avec consultation de la conférence des maîtres  | Rôle de la conférence des maîtres renforcé  | <i>Très légère amélioration</i>                                 |
| <b>Parcours des élèves</b>               | Compétence de la conférence des maîtres                                     | Pas de changement | Conseil de direction sur proposition du conseil de classe  | Pas une compétence de la conférence des maîtres   | <i>Amélioration</i>   |
| <b>Contrôle de l'obligation scolaire</b> | Communes  | Pas de changement | Établissement avec possibilité de délégation aux communes  | Établissement (pour éviter échanges d'info de l'Ecole vers le Contrôle des habitants)   | <i>En principe, amélioration</i>                                |
| <b>Temps scolaire</b>                    | CIN 16-24<br>CYP 26 (+2 appuis)<br>CYT 32<br>SEC 32 (evtl 33)               | Pas de changement | CIN 18-26<br>CYP 28<br>CYT 32<br>SEC 32 à 34   | Primaire = + ou - position SSP<br>SSP demande 30 p. pour les années 7 et 8 et 34 au sec   | <i>Amélioration au primaire<br/>Inconnue pour le secondaire</i> |
| <b>Maîtrise de classe</b>                | Primaire : rien<br>CYT : 1,5 ou 2 p. (pour orientation)<br>Secondaire : 1p. | Pas de changement | Tous les degrés (projections financières avec une période partout et donc diminution au CYT au motif qu'il n'y aura plus d'orientation)  | Tous les degrés (volume à négocier)   | <i>Amélioration au primaire</i>                                 |

| <b>Rubrique</b>                            | <b>Situation actuelle</b>   | <b>École 2010</b>                                 | <b>LEO</b>  | <b>SSP-Enseignement</b>   | <b>LEO = bonne direction ?</b>   |
|--|---|---|---|---|--|
| <b>Présence de spécialistes au CYT</b>     | Loi : équilibre<br>Réalité : 2/3<br>Harmos impose la primarisation    | Pas de changement                                 | A l'avenir pour chaque classe, il y aura en principe un maître généraliste et quatre ou cinq maîtres spécialistes.  | Équilibre à trouver avec moins de maîtres par classe.   | <i>Dégradation</i>   |
| <b>Transition vers le CYT primaire</b>     | .   | .   | Pas de modification du statut des enseignants dans l'étape intermédiaire (position du DFJC dans le R maj. P.13).<br>Disposition transitoire : spécialiste maître de classe en principe max 5 ans après entrée en vigueur. | Longue période de transition.<br><br>Statut conservé.   | <i>Période de transition trop courte et incertitudes sur le statut futur</i> |
| <b>Conduite des classes</b>                | Détenteurs d'un diplôme ou, dans certaines conditions, non-titulaires | Pas de changement                                 | Détenteurs d'un diplôme   | Détenteur d'un diplôme (Situation des 10% de non-titulaires à régler par formation et validation des acquis d'expérience) | <i>Bien sur le fond, mais irréaliste si pénurie</i>                          |
| <b>Liberté pédagogique</b>                 | Garantie  | Les maîtres utilisent des méthodes « explicites » | Garantie  | Doit être garantie  | <i>Statu quo</i>   |
| <b>Éléments principaux du statut</b>       | Dans la loi scolaire  | Pas de changement                                 | À négocier dans la future loi sur le personnel enseignant (articles actuels de la LS restent en vigueur transitoirement)  | À séparer de la loi scolaire dans une loi sur le personnel enseignant   | <i>Situation plus claire<br/>Négociations au point mort</i>                  |
| <b>Statut des spécialistes au primaire</b> | Primaire : comme généraliste<br>CYT : comme spécialiste               | Pas de changement                                 | A négocier dans la future loi sur le personnel enseignant   | Statut à unifier<br>Position du département à communiquer   | <i>Grosses incertitudes</i>  |
| <b>Futur statut horaire</b>                | Généraliste et assimilé : 28p<br>Spécialiste : 25p.                   | Pas de changement                                 | A négocier dans la future loi sur le personnel enseignant (dispositions actuelles restent en vigueur transitoirement)   | Statut à unifier<br>Position du département à communiquer   | <i>Grosses incertitudes</i>  |
| <b>Cahier des charges</b>                  | Aucun   | Pas de changement                                 | A rédiger avec les organisations professionnelles et syndicales   | Ouvert à la discussion<br>Position du département à communiquer   | <i>Incertitudes</i>  |